

Concours interne 2026

Ingénieurs de recherche

BAP ABCD

Phase d'admissibilité

Relevé de conclusions

Contexte du concours

Le jury

Le jury est composé de 11 membres (5 femmes et 6 hommes) affiliés aux BAP suivantes : A (7), B (2), C (2).

Les candidats

53 candidats ont déposé une candidature recevable pour 10 promotions possibles. Un poste affecté est proposé. Trois candidats ont déposé une double candidature (poste affecté et non-affecté).

La répartition des candidatures est la suivante :

- 37 dossiers pour la BAP A (70%)
- 6 dossiers pour la BAP B (11%)
- 9 dossiers pour la BAP C (17%)
- 1 dossier pour la BAP D (2%)

Parmi les candidats, 25 sont des femmes (47 %) et 28 sont des hommes (53 %). L'âge des candidats est compris entre 32 et 60 ans. L'âge moyen est 47 ans.

Analyse des dossiers

L'admissibilité s'est tenue du 16 au 18 septembre 2026 en présentiel et visioconférence.

Analyse des dossiers en amont de la réunion d'admissibilité et critères retenus

Les membres du jury ont déclaré leurs liens d'intérêt avec les candidats avant de pouvoir accéder aux dossiers. Tout membre du jury ayant un lien d'intérêt avec un candidat n'a ni évalué son dossier ni participé aux discussions le concernant.

Le jury n'a pas tenu compte des admissibilités lors des concours des années précédentes. Il a évalué la qualité propre à chaque dossier et a également apprécié les dossiers les uns par rapport aux autres. Le jury n'a pas tenu compte de l'ancienneté dans le corps.

Pour les candidatures sur poste affecté, le jury a cherché à évaluer le potentiel des candidats à remplir pleinement les missions du profil de poste dans un délai raisonnable.

Pour les candidatures sur poste non affecté, le jury a cherché à évaluer si les fonctions exercées par les candidats relevaient du corps des ingénieurs de recherche (IR) au regard des fiches métiers Referens et des critères généraux

d'évaluation décrits dans le guide du candidat. Le jury a examiné à la fois la forme et le fond de chaque dossier de candidature et a évalué chacun d'eux selon les 7 critères suivants :

- Qualité des réalisations
- Qualités relationnelles
- Implication personnelle
- Implication dans le collectif et les fonctions transversales
- Capacités de réflexion et recul
- Degré d'initiative et de responsabilités
- Parcours professionnel regroupant l'évolution des fonctions, les éventuelles mobilités thématiques et géographiques ainsi que la formation continue afin de mieux prendre en compte la diversité de l'évolution de la carrière des agents.

Tous les dossiers ont été évalués selon les mêmes critères. Deux rapporteurs ont été nommés pour chaque dossier en privilégiant, dans la mesure du possible, l'évaluation par au moins un pair de la même BAP. Chaque rapporteur a noté les dossiers qu'il avait à évaluer sur chacun des critères en se basant sur ce qui était écrit dans les différentes parties du dossier, en cherchant à identifier les éléments factuels démontrant que le candidat exerce déjà les missions attendues d'un ingénieur de recherche. Les rapporteurs ont tenu compte de la qualité rédactionnelle, de la clarté du propos, de la capacité de synthèse, de la mise en contexte appropriée de l'activité, y compris pour des non spécialistes, du choix d'exemples pertinents venant à l'appui des déclarations, de la prise de recul des candidats sur leurs activités et de leur capacité à détailler en priorité celles relevant du corps des IR.

Le jury s'est principalement attaché à rechercher si les missions décrites relèvent bien du niveau du corps d'ingénieur de recherche en examinant en particulier le niveau de compétence, d'expertise, de responsabilité et d'autonomie, et en portant un regard attentif sur les fonctions transversales et d'intérêt collectif, ainsi que sur les formations suivies.

Au regard de leurs notes, les dossiers ont été classés par les rapporteurs en 3 grandes catégories A / B / C :

A : le dossier rapporte clairement des missions et activités qui relèvent totalement du corps des IR,

B : un certain nombre des missions et activités apparaissent comme relevant du corps des IR,

C : au vu des éléments figurant dans le dossier, les missions et activités relevant du corps des IR n'apparaissent que de façon ponctuelle ou ne sont que partiellement exercées

Déroulement de la réunion d'admissibilité

Le jury a évalué de façon distincte les candidatures sur poste affecté et sur poste non affecté. Pour tous les dossiers, les deux rapporteurs ont présenté le dossier aux autres membres du jury, les points positifs et les points faibles. Sur chaque dossier, les membres du jury ont pu intervenir pour discuter de points précis et une attention particulière a été portée aux dossiers pour lesquels les avis des deux rapporteurs différaient partiellement. Les dossiers notés de manière significativement différente par les deux rapporteurs (dossier classé A pour l'un et C pour l'autre) ont fait l'objet d'une troisième relecture par un autre membre du jury et ont donné lieu à un échange approfondi avec tous les membres du jury, en réunion d'admissibilité, pour éclairer les différentes perceptions des dossiers. Toutes les décisions ont été approuvées et prises par l'ensemble du jury. D'une façon globale, le jury a apprécié la bonne qualité des dossiers, révélant un investissement important des candidats dans les missions qui leur sont confiées. Il rappelle cependant que cette évaluation se place dans le cadre d'un concours très sélectif.

A l'issue de la discussion de chaque dossier, le jury s'est prononcé à l'unanimité pour positionner le dossier dans l'une des catégories suivantes :

A : le dossier rapporte clairement une majorité de missions et d'activités relevant du corps des IR (22 dossiers),

B : le dossier rapporte une part substantielle de missions et activités relevant du corps des IR (14 dossiers),

C : le dossier ne rapporte pas de manière suffisamment claire ou trop à la marge les missions et activités relevant du corps des IR (17 dossiers)

La notation

Les notes s'échelonnent de 11/20 à 17/20. Les dossiers ayant une note supérieure ou égale à 15/20 ont été déclarés admissibles.

La gradation dans la note attribuée aux candidats correspond au barème suivant :

- Les dossiers notés entre 15/20 et 17/20 correspondent à la catégorie A et pour lesquels, *a priori*, une majorité de missions et d'activités relève du corps des IR
- Les dossiers notés 13/20 et 14/20 sont proches de la barre d'admissibilité fixée à 15 ; ils correspondent à la catégorie B rapportant une part substantielle de missions et activités relevant du corps des IR
- Les dossiers notés 11/20 et 12/20 correspondent à la catégorie C. Certains ne relèvent que minoritairement des missions et activités attendues pour le corps des IR alors que d'autres relèvent sans doute d'une présentation moins claire des activités et réalisations du candidat.

A l'issue de cette phase, le jury a retenu 22 dossiers (41,5%) pour la phase d'admission : 17 BAP A (77,3 %) ; 2 BAP B (9,1 %) ; 3 BAP C (13,6 %) ; 12 femmes (54,6%) et 10 hommes (45,4 %), dont l'âge varie entre 32 et 60 ans soit un âge moyen de 47 ans.

Les dossiers non retenus ne doivent pas être perçus comme une remise en cause personnelle des capacités des candidats mais doivent être compris comme n'ayant pas démontré à ce jour le niveau attendu d'un ingénieur de recherche dans toutes ou partie de ses composantes et dans un contexte particulièrement sélectif.

Commentaires et conseils aux candidats

Les commentaires et conseils formulés par le jury sont proches de ceux formulés les années précédentes. De manière générale, le jury tient à souligner :

- Les profils sur poste affecté correspondent à un besoin clair et identifié d'une unité. Pour ces postes, le jury évalue le potentiel du candidat à remplir rapidement les missions et activités du profil de poste. Il n'est pas demandé au candidat d'exercer, avant le concours, l'ensemble de ces missions et activités mais de démontrer qu'il a la capacité de les remplir au niveau IR. Il est vivement conseillé aux candidats sur ces postes affectés de prendre contact en amont du concours avec la structure porteuse du profil dans le but de mieux évaluer l'adéquation de leur candidature avec les attentes du poste et de faire clairement apparaître leur motivation pour le profil demandé dans le dossier de candidature.
- Les rapporteurs ont de nombreux dossiers à analyser et ne sont pas toujours des spécialistes du domaine précis dans lequel évolue le candidat même si le jury est constitué de manière à représenter une diversité de domaines de recherche et emploi-types. Un effort de synthèse et de pédagogie, l'absence de redites ainsi qu'un remplacement de l'activité dans son contexte scientifique sont des éléments qui placent les rapporteurs dans de meilleures dispositions pour évaluer le dossier. Cette remarque doit inciter les futurs candidats à

porter une très grande attention et un très grand soin à la rédaction des dossiers, d'autant plus que le niveau visé exige intrinsèquement des qualités élevées de synthèse et de rédaction. Faire relire son dossier y compris par des non spécialistes est fortement recommandé.

- La partie argumentaire doit montrer au jury la prise de recul du candidat par rapport à son travail et à son évolution et n'a pas vocation à être une redite du rapport d'activité. La prise de recul porte par exemple sur l'évaluation des réussites et des échecs, la réflexion sur les choix expérimentaux effectués, la réflexion sur l'impact de l'activité du candidat sur les objectifs de son collectif. L'argumentaire doit montrer de façon synthétique en quoi l'activité telle qu'elle est exercée et les résultats obtenus relèvent bien du corps des IR.
- Les candidats doivent veiller à ne pas être déclaratifs mais à fournir des éléments factuels permettant d'apprécier leur dossier, en prenant des exemples concrets d'une ou plusieurs activités mettant clairement en lumière le travail effectivement réalisé par le candidat. Le choix des exemples, les données chiffrées permettant de mesurer l'activité, son impact, l'illustration de la manière dont l'activité du candidat fait évoluer un protocole, une question de recherche, une structure sont des éléments qui illustrent la prise de recul et de réflexion du candidat. Des indicateurs tels que le nombre de publications, de citations, de brevets, taux d'utilisation de protocoles/procédures, nombre heures enseignement ou autres sont appréciés.

Demandes d'information

Les candidats qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un retour individualisé sur leur dossier **exclusivement** auprès de la présidente du jury.

Ils doivent adresser un mail à la présidente, Ghislaine Hilbert-Masson : ghislaine.hilbert-masson@inrae.fr qui leur proposera un rendez-vous téléphonique ou en visio-conférence à l'issue de la procédure de concours, du 28 octobre au 17 décembre 2026.